

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.976  
3 mars 2005

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-SEIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 3 mars 2005, à 10 h 15

Président: M. Tim CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 976<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Barnabé Carrero Cuberos, qui est récemment devenu représentant du Venezuela à la Conférence. Je tiens, à cette occasion, à l'assurer de notre coopération et de notre appui dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est assez longue et je vais maintenant vous en donner lecture. Vous verrez qu'il y a quelques changements dans la liste dont vous êtes saisis. Voici la liste, telle qu'elle se présente actuellement: Autriche puis Canada, Kenya, Algérie, Australie, Suisse, Argentine, Belgique et Croatie.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Autriche.

M. PETRITSCH (Autriche) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence. Je vous adresse mes meilleurs vœux dans cette tâche difficile. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, mon ami l'Ambassadeur Chris Sanders, qui n'a pas ménagé ses efforts pour faire progresser notre cause commune et amener la Conférence à se remettre au travail.

Le mardi 1<sup>er</sup> mars, le monde a célébré le sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Du 29 novembre au 3 décembre 2004, j'ai eu le privilège de présider la première Conférence d'examen de la Convention, le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines.

Lors de ce sommet, dont le pays hôte, le Kenya, a pris la parole devant la Conférence du désarmement il y a quelques semaines et le fera à nouveau aujourd'hui, la communauté internationale s'est réunie à un haut niveau politique pour examiner les problèmes humanitaires causés par des mines antipersonnel et les mesures prises pour y faire face. Le Sommet de Nairobi a atteint deux objectifs: premièrement, faire le bilan de ce qui avait déjà été réalisé et, deuxièmement, définir un plan d'action tourné vers l'avenir.

De fait, nous pouvons nous féliciter des progrès considérables qui ont été réalisés. L'utilisation des mines antipersonnel a considérablement diminué au cours des dernières années. On produit moins de mines antipersonnel et le commerce de ces armes dangereuses a presque entièrement cessé. Cent quarante-quatre États ont ratifié la Convention de 1997, dont la majorité de ceux qui sont les plus gravement affectés par les mines terrestres, l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge, le Mozambique et la Bosnie-Herzégovine par exemple. La Convention a établi une norme internationale, qui est aussi respectée par la majorité des États qui ne sont pas encore parties à cet important instrument humanitaire. En outre, les États parties à la Convention ont détruit plus de 37 millions de mines antipersonnel qu'ils avaient en stock et ont déminé de vastes superficies. Le nombre annuel de nouvelles victimes des mines est maintenant nettement plus faible qu'avant et de nombreux survivants des mines terrestres sont maintenant mieux soignés et aidés.

(M. Petritsch, Autriche)

Il reste cependant encore beaucoup à faire. Pour lever les obstacles qui restent, les États parties à la Convention ont adopté la pièce maîtresse du Sommet de Nairobi, le Plan d'action de Nairobi pour 2005-2009. Ils ont adopté 70 actions concrètes, dont les suivantes:

- Ils ont conclu qu'une adhésion universelle à la Convention restait une priorité importante pendant la période 2005-2009: 50 États, dont 22 membres de la Conférence du désarmement, ne sont pas encore devenus officiellement parties à la Convention et je les appelle à le faire dès que possible;
- Ils ont reconnu que la tenue du délai de dix ans fixé pour le nettoyage des zones minées constituerait la tâche la plus lourde à laquelle il faudrait faire face au cours des cinq années à venir et exigerait des efforts intenses de la part des États parties affectés comme de ceux qui sont en mesure de leur prêter assistance;
- Ils se sont engagés à nouveau à assurer aux victimes des mines les soins dont elles avaient besoin, de même que leur réadaptation et leur réinsertion;
- Ils sont convenus que la destruction des mines antipersonnel stockées – domaine où l'on a véritablement enregistré des succès dans le cadre de l'application de la Convention – restait une priorité essentielle. Quinze États parties seulement doivent encore détruire leurs stocks, mais certains d'entre eux ont encore des stocks considérables;
- Enfin, ils ont reconnu que, pour s'acquitter de leurs obligations pendant la période 2005-2009, il leur faudrait prendre des engagements politiques, financiers et matériels majeurs. Plus de 2,7 milliards de dollars des États-Unis ont été générés depuis 1997 pour tenter de réaliser les objectifs de la Convention, mais des ressources supplémentaires considérables restent nécessaires pour finir le travail.

Dans de nombreux cas, la lutte antimines doit être définie comme une priorité dans les plans de développement, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et elle doit être rendue plus efficace et plus effective.

En bref, le Plan d'action de Nairobi énonce un cadre global pour atteindre notre objectif qui est de mettre fin définitivement aux souffrances causées par les mines antipersonnel – pour tous les êtres humains et à jamais.

Le remarquable succès de la Convention sur les mines antipersonnel montre que le multilatéralisme peut donner des résultats à condition que l'on cible clairement les objectifs et que l'on agisse dans un esprit de coopération. La Convention d'Ottawa présente des solutions au problème des mines terrestres qui sont valables pour tous les États, que leurs moyens soient considérables ou faibles. En outre, la Convention fournit un cadre de discussion ouvert à tous les États.

Pour conclure, j'espère que la Conférence du désarmement, en sommeil depuis trop longtemps, commencera bientôt aussi à bénéficier d'un esprit de coopération afin d'engager les

(M. Petritsch, Autriche)

importants travaux à réaliser en ce qui concerne un futur traité sur les matières fissiles, le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité.

Ceci étant dit, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que l'Autriche vous appuiera pleinement dans l'exercice de vos fonctions.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Autriche, l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, de sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant du Canada.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et de vous offrir l'appui sans réserve de ma délégation dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

(L'orateur poursuit en français)

Le 1<sup>er</sup> mars a marqué le sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cet anniversaire est célébré dans tout le Canada durant la Semaine de sensibilisation aux mines terrestres, et plusieurs activités sont organisées pour mettre en valeur les gens ordinaires qui ont apporté une contribution extraordinaire à la campagne antimines. Il s'agit également d'une occasion idéale de souligner la réussite exceptionnelle et les réalisations de cette Convention, dans la foulée de la première Conférence d'examen qui s'est tenue en décembre dernier à Nairobi, et d'une occasion de réaffirmer notre volonté ferme de surmonter tous les obstacles qui restent, tandis que nous entamons une nouvelle phase dans le cycle de la Convention d'Ottawa.

Six ans seulement se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Convention, et des progrès remarquables ont été accomplis en vue d'interdire véritablement à l'échelle mondiale l'utilisation de ces armes qui tuent sans discrimination et de corriger les effets néfastes qu'elles ont eus sur le plan humain et sur le plan socioéconomique. Près des trois quarts des États du monde – 144 pays – ont adhéré à la Convention et bon nombre de ses normes sont observées de facto plus largement dans toute la communauté internationale. Autrefois largement répandues dans le monde entier, les mines antipersonnel sont rarement utilisées aujourd'hui, même par les États qui n'ont pas signé la Convention. Selon le Landmine Monitor, une source sûre, deux pays seulement ont continué à en utiliser au cours des six dernières années. La production de ces mines a considérablement diminué et leur commerce a été éliminé. L'opprobre associé à ces dispositifs horribles a eu des effets considérables sur le comportement des États. Les États parties ont détruit plus de 37 millions de mines stockées et ont versé plus de 2 milliards de dollars des États-Unis pour la campagne antimines, qui a été largement mise à profit depuis l'entrée en vigueur de la Convention, ce qui fait clairement ressortir sa valeur en tant que seul cadre international définitif pouvant mettre fin à la tragédie humaine causée par les mines antipersonnel.

(M. Meyer, Canada)

Le Canada a fait sa part en renouvelant jusqu'en 2008 le Fonds canadien contre les mines terrestres, ce qui porte son engagement financier à plus de 200 millions de dollars depuis la cérémonie de signature à Ottawa.

(L'orateur poursuit en anglais)

Comme je l'ai indiqué, la communauté internationale s'est réunie au Kenya en décembre dernier pour célébrer le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines. Sur les 135 États participants, 25 n'étaient pas encore parties à la Convention; la majorité d'entre eux ont dit adhérer de tout cœur aux principes et aux objectifs qu'elle prône; ils ont été nombreux à déclarer qu'ils avaient l'intention de la signer. L'objectif demeure l'universalité, et le Canada, en sa qualité de président du Groupe de contact sur l'universalisation, continuera de travailler pour l'atteindre. Compte tenu des déclarations de haut niveau faites à Nairobi et des efforts déployés par plusieurs États parties, tout porte à croire que l'élan continu qui anime l'universalisation débouchera sur des résultats impressionnants dans un avenir proche.

D'ici là, les États qui ne s'estiment pas encore en mesure d'adhérer à la Convention devraient prendre des mesures pour souligner davantage leur engagement en faveur d'objectifs humanitaires, en décrétant un moratoire national sur la production ou le transfert de mines terrestres antipersonnel, en lançant des programmes de destruction des stocks, en finançant des initiatives antimines ou en produisant des rapports volontaires sur la transparence. Ces efforts permettraient de mettre en évidence et de soutenir l'importante norme internationale établie par la Convention.

Les répercussions énormes de la Convention d'Ottawa sont attribuables en grande partie à l'esprit de responsabilité commune et de partenariat véritable qui a caractérisé la campagne mondiale contre les mines antipersonnel depuis le tout début. Les gouvernements, les organisations régionales et internationales ainsi que la société civile sont de plus en plus conscients des dangers causés par les mines terrestres; ils collaborent activement pour universaliser la Convention, offrir plus d'aide aux victimes, déminer les régions infestées et détruire les stocks dans les délais prescrits ainsi que pour informer la population en général des coûts considérables en matière d'aide humanitaire et de développement qui sont associés à l'utilisation des mines antipersonnel. Pour progresser à l'avenir, il est clair qu'il faudra soutenir et renforcer ces partenariats et en forger de nouveaux dans un cadre cohérent qui concorde avec le Plan d'action détaillé adopté à Nairobi.

Au moment où la Conférence du désarmement ne parvient toujours pas à convenir d'un programme de travail pour régler les questions pressantes qui touchent la sécurité nationale et la sécurité collective, il est rassurant de constater que de si nombreux membres de la communauté internationale – y compris la plupart des membres de la Conférence – tentent de résoudre la question primordiale de la sécurité humaine, ce qui améliore véritablement la vie d'une foule de personnes, de communautés et de nations. J'espère que la Conférence s'inspirera aussi de cet optimisme pour relever les défis qui nous attendent.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant du Canada, l'Ambassadeur Paul Meyer, pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant du Kenya.

M. OWADE (Kenya) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de saisir l'occasion, au nom de la délégation kényane, pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de février. Nous avons toute confiance dans votre aptitude à diriger avec succès les travaux de la Conférence. Nous espérons que nous pourrons, sous votre présidence, relancer certaines des initiatives très courageuses lancées par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Chris Sanders, afin que la Conférence puisse s'engager dans les négociations de fond que l'on attend depuis huit ans.

Le 27 janvier, j'ai fait, au nom de l'Ambassadeur Amina Mohamed, une déclaration dans laquelle j'ai rendu compte des résultats du Sommet de Nairobi sur un monde sans mines, que nous avons eu le privilège d'accueillir du 29 novembre au 3 décembre 2004. Aujourd'hui, je m'associe aux orateurs précédents pour marquer le sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, le 1<sup>er</sup> mars, alors que nous sommes impatients de surmonter les obstacles qui demeurent.

Le Kenya est l'un des 49 États africains qui a une double responsabilité en matière d'élimination des mines terrestres. Par conséquent, nous devons mettre en œuvre le Plan d'action de Nairobi que les États parties à la Convention ont adopté le 3 décembre 2004 et nous devons constamment appliquer la Position africaine commune sur les mines antipersonnel que les Ministres africains des affaires étrangères ont adoptée le 23 septembre 2004.

Le Plan d'action de Nairobi pour l'application de la Convention et la Position africaine commune sont complémentaires parce que cette dernière témoigne des efforts faits par l'Afrique pour réaliser les objectifs de la Convention d'Ottawa. La Position africaine commune fait clairement ressortir la tâche qui incombe à notre continent de faire cesser, pour tous les êtres humains et à jamais, les souffrances causées par les mines antipersonnel.

Un certain nombre de mesures concrètes doivent être prises pour: rendre la Convention d'Ottawa universelle en Afrique et ailleurs; aider les États parties africains à s'acquitter de leurs obligations de détruire leurs stocks dans le délai de quatre ans et d'élaborer et appliquer des programmes nationaux afin de respecter le délai de dix ans fixé pour le déminage; intensifier l'assistance aux victimes des mines et assurer leur réintégration sociale et économique; promouvoir et développer la coopération interafricaine et les capacités de l'Afrique dans le domaine du déminage et de l'assistance aux victimes des mines; et mobiliser la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts faits par le continent africain.

Sept États africains sont encore en train de détruire leurs stocks de mines. Neuf États africains devront avoir fini leurs activités de déminage en 2009, ce qui coïncide approximativement avec la deuxième Conférence d'examen de la Convention. Onze États parties du continent africain ont des responsabilités à assumer vis-à-vis d'un grand nombre – en fait, des centaines de milliers – de survivants des mines terrestres. Le Kenya est convaincu que dans le contexte à la fois du Plan d'action de Nairobi et de la Position africaine commune, les États africains s'acquitteront de leurs responsabilités consistant à élaborer des plans nationaux de mise en œuvre et définiront des mesures nationales pour les appliquer. Nous espérons que tous les autres États en mesure de le faire donneront suite à l'initiative africaine en fournissant l'appui nécessaire en fonction des priorités nationales recensées.

(M. Owade, Kenya)

Il est important que nous partagions avec la Conférence du désarmement cet appui des États africains parties à la Convention d'Ottawa, parce que nombre des États africains affectés ne sont pas membres de cette auguste instance.

N'oublions pas que les armes classiques peuvent toucher toutes les populations dans tous les pays. Il est donc essentiel que tous les États intéressés aient l'occasion de se réunir dans des conditions d'égalité pour examiner les solutions aux problèmes causés par les mines terrestres et d'autres armes classiques. Il est également essentiel que les solutions mises au point – celles qui sont formulées dans la Convention d'Ottawa par exemple – soient intéressantes pour tous les États, quels que soient les moyens dont ils disposent.

Je ne peux conclure mon intervention sans dire un mot sur l'importante question de l'universalisation de la Convention, que la délégation kényane a elle-même abordée un certain nombre de fois dans le cadre de la Conférence. Au moment où nous célébrons le sixième anniversaire de la Convention, saisissons l'occasion pour rappeler aux États qui n'y sont pas encore parties que leurs inquiétudes peuvent être dissipées dans le cadre de cet instrument. Nous appelons les États non parties non seulement à appuyer ses nobles principes – ce que semblent faire nombre d'entre eux – mais aussi à avoir le courage de devenir parties à la Convention. Si l'on fait preuve de la bonne volonté nécessaire et d'un esprit de multilatéralisme, nous sommes convaincus que l'on pourra prendre en compte leurs préoccupations sans sacrifier les principes fondamentaux que les États parties ont arrêtés. Nous avons vis-à-vis de l'humanité, le devoir de débarrasser toute la planète de la menace que font peser les mines terrestres antipersonnel. À cet égard, permettez-moi de rappeler ce qu'a dit le Président kényan Mwai Kibaki dans le discours qu'il a prononcé le 2 décembre 2004 à la séance d'ouverture du débat de haut niveau de la Conférence d'examen tenue à Nairobi: «Assurément, si les petits États sont capables d'éliminer ces armes de leurs arsenaux, rien ne justifie que les États riches et puissants et ceux qui disposent d'armes perfectionnées continuent de s'y accrocher.» Nous espérons que ce message clair et puissant venu de Nairobi suscitera des réactions positives.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant du Kenya, M. Philip Owade, de sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Algérie.

M. JAZAÏRY (Algérie) (traduit de l'arabe): Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je voudrais aussi m'associer à mes collègues qui ont exprimé leur totale confiance dans votre aptitude à nous guider dans nos travaux. La délégation algérienne est prête à vous aider à rechercher un consensus entre les diverses parties. Je tiens aussi à remercier vivement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Chris Sanders des Pays-Bas, pour tous les efforts qu'il a faits dans l'exercice de son mandat.

Il y a deux jours, nous célébrons le sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. C'est le premier anniversaire depuis la première Conférence d'examen de la Convention, que le Kenya a chaleureusement accueillie dans sa capitale Nairobi en novembre/décembre 2004. J'axerai donc mes observations sur l'importance de cet anniversaire, ce que tous mes collègues ont fait aujourd'hui, et ce dont je me félicite vivement.

(M. Jazaïry, Algérie)

La Convention d'Ottawa est importante parce qu'elle a jeté les bases d'une interdiction de toutes les mines antipersonnel à l'échelle internationale. Elle constitue un grand pas en avant pour ceux qui souhaitent bannir l'utilisation de cette arme qui a des effets inhumains, met en danger la sécurité des civils et entrave le développement durable. Elle constitue aussi un cadre adéquat pour assurer une coopération internationale fructueuse et une réinsertion économique et sociale des victimes. La Convention d'Ottawa reste selon nous le principal élément de référence pour faire face au problème des mines antipersonnel de manière complète et déterminante. Elle joue aussi un rôle extrêmement important pour renforcer les règles du droit international humanitaire.

La Conférence de Nairobi a porté surtout sur les résultats positifs obtenus au cours des cinq ans qui se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Convention. De nombreux États y ont maintenant adhéré; le nombre total des États parties s'établit aujourd'hui à 144. Plus de 37 millions de mines ont été enlevées et détruites et les efforts visant à intensifier la coopération internationale et à aider les victimes des mines ont été fortement relancés. En outre, un certain nombre d'États qui ne sont pas parties à la Convention ont fait part de leur respect pour les dispositions de cet instrument et ont même accepté d'être liés par les règles et les normes qui y sont énoncées. Ces progrès suscitent un certain optimisme, mais il reste encore beaucoup à faire.

Dans ce contexte, le Plan d'action de Nairobi pour 2005-2009, adopté à la première Conférence d'examen, indique les mesures à prendre pour éliminer les mines et protéger l'humanité des dangers qu'elles présentent. Nous espérons que les États parties feront tout leur possible pour appliquer les recommandations qui y sont énoncées et s'attacheront à respecter les délais fixés pour la destruction des stocks et le déblaiement des champs de mines. Nous espérons aussi que la coopération internationale s'intensifiera et que les États membres en développement recevront les ressources matérielles et humaines dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs engagements.

Le noble objectif de la Convention est de créer un monde exempt de telles armes. Malheureusement, un certain nombre d'États n'ont pas encore adhéré à la Convention. Ceci limite son efficacité. Comme le distingué représentant du Kenya, nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer dans les plus brefs délais pour la rendre universelle.

Convaincue de la nécessité d'un désarmement général et complet et confiante dans les objectifs de la Convention d'Ottawa, l'Algérie a ratifié cet instrument en 2001 et est résolue à s'acquitter de toutes ses obligations dans les délais fixés. À cet égard, elle a détruit 3 030 mines antipersonnel en novembre 2004, conformément à l'article 4 de la Convention, à titre de première étape dans la destruction de tous ses stocks. Le processus se poursuivra jusqu'en 2006, mais exclura un nombre limité de mines que l'Algérie conservera conformément à l'article 3 de la Convention. Le fait que Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika, Président de l'Algérie, a présidé ce processus témoigne de l'importance et de la priorité que l'Algérie accorde aux nobles objectifs de la Convention. En fait, soucieuse de préserver et protéger la vie et la sécurité des civils, l'Algérie a commencé à déblayer nombre des champs de mines dont elle a hérité de l'époque coloniale aussitôt qu'elle a recouvré sa souveraineté nationale en 1962, des années avant l'adoption de la Convention.

(M. Jazaïry, Algérie)

Je conclurai en disant que la Convention Ottawa a été rédigée en dehors de la Conférence du désarmement, malgré les résultats positifs obtenus par cette instance. Ceci devrait nous rappeler nos lacunes et nous inciter à mettre fin à l'érosion du mandat de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Algérie, M. Idriss Jazaïry, de sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Australie.

M. SMITH (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que je suis très heureux de votre accession à la présidence. Je le dis pour deux raisons: premièrement, parce que c'est toujours agréable d'avoir un collègue des antipodes à ce poste, mais aussi, et cela est peut-être plus important, parce que je pense qu'aucun pays représenté dans cette salle n'a consacré autant d'efforts et montré autant d'ardeur au cours des dix dernières années ou plus au service des objectifs de désarmement et de contrôle des armements que la Nouvelle-Zélande. Par conséquent, si quelqu'un peut éventuellement trouver un moyen de résoudre les problèmes que nous rencontrons ici, il peut aussi bien être Néo-Zélandais que d'une autre nationalité. Cependant, Monsieur le Président, je ne vous accablerai pas trop si à la fin du mois nous ne sommes pas sortis de l'impasse, parce que, comme Chris Sanders l'a découvert le mois dernier, les pouvoirs du Président sont extrêmement limités et les problèmes se posent par conséquent dans les capitales des pays représentés, en dehors de Genève, et c'est donc là que les solutions au dilemme auquel nous faisons face ici pourront être trouvées.

Heureusement, je parle aujourd'hui d'un autre sujet, celui que d'autres ont abordé, un sujet positif, et je dois dire que de l'Australie se félicite de cette occasion de célébrer l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, également connue sous le nom de Convention d'Ottawa.

Comme nous nous en sommes félicités à la première Conférence d'examen, tenue à Nairobi l'année dernière, ce traité a été un succès considérable à la fois pour le contrôle des armements et sur le plan humanitaire. L'Autriche, qui dès le début a contribué de manière éminente au processus d'Ottawa, et en particulier son Ambassadeur Wolfgang Petritsch, assis près de moi, devraient être félicités pour leur excellent travail à la présidence de la Conférence d'examen.

En cinq ans, la Convention d'Ottawa a débouché sur des résultats importants. Cent quarante-quatre États parties l'ont ratifiée. À peu près 62 millions de mines stockées ont été détruites. Plus de 1 100 km<sup>2</sup> de terres ont été déminées. Deux pays seulement ont régulièrement utilisé des mines au cours des cinq dernières années. Aucun commerce légal de mines terrestres antipersonnel n'a été signalé. Malgré ces succès évidents, on continue de rencontrer des difficultés pour amener des États cibles clés à adhérer à cet instrument et pour s'attaquer à des acteurs non étatiques responsables de la poursuite de l'utilisation de mines terrestres.

L'Australie pour sa part n'a pas ménagé ses efforts pour appliquer pleinement la Convention et aider ses partenaires régionaux à déblayer les mines, à détruire les stocks et à aider les victimes. Elle dépensera 16 millions de dollars pour la lutte antimines au cours des

(M. Smith, Australie)

18 prochains mois, de sorte qu'elle aura dépassé d'environ 10 millions de dollars le montant de 100 millions de dollars que le Gouvernement australien s'était engagé à dépenser au cours de la décennie qui s'achèvera en 2005. Au cours des dix dernières années, l'Australie a réalisé des projets dans sa région, au Cambodge, au Laos, au Viet Nam, en Birmanie et au Sri Lanka et, plus loin, en Afghanistan, en Angola, en Iraq et au Mozambique.

L'Australie a aussi participé activement au programme de travail intersessions, tout récemment encore en présidant avec la Croatie le Comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réinsertion socioéconomique. En tant qu'État partie, elle s'est engagée à nouveau à poursuivre les travaux sur l'application du Plan d'action adopté à la Conférence d'examen. Elle collaborera avec les autres pays au cours des cinq prochaines années pour rendre la Convention plus universelle et poursuivre la tâche consistant à débarrasser le monde des mines et à aider les victimes.

L'un des traits frappants de la Convention d'Ottawa réside dans la façon dont elle a été négociée, en dehors du système des Nations Unies et en partenariat avec la société civile. Des gouvernements, des organisations et des personnes de bonne volonté ont agi directement pour remédier à ce qui s'avérait être une horrible tragédie humanitaire. Cette négociation sur les mines terrestres a dû être transférée en dehors de la Conférence du désarmement pour pouvoir produire des résultats concrets qui ont eu des effets positifs sur des millions de vies humaines. Pour être franc, la situation ici ne s'est pas véritablement améliorée depuis que cela s'est produit il y a à peu près six ans. Ici, nous semblons avoir perdu toute aptitude à réagir et à faire face aux nouvelles difficultés dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, ou même aux anciennes difficultés.

Cette comparaison permet de mettre en lumière les graves problèmes auxquels fait face la Conférence du désarmement. Ses membres doivent être bien conscients que le statu quo ne peut continuer.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Mike Smith, de sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Suisse.

M. HUNGER (Suisse) (traduit de l'anglais): Comme c'est la première fois que la Suisse prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter, vous et votre équipe, pour la façon dont vous dirigez la Conférence et pour vos travaux tournés vers l'avenir. Vous pouvez compter sur la coopération sans réserve de ma délégation et je vous souhaite bonne chance.

(L'orateur poursuit en français)

J'aimerais tout d'abord, au nom de la délégation Suisse, féliciter Son Excellence l'Ambassadeur Petritsch pour son excellent rapport et pour tout le travail qu'il a effectué pour améliorer la situation globale dans la lutte contre les mines antipersonnel.

«Aucune nouvelle victime» – cette annonce que nous espérons tous entendre un jour passait, il n'y a guère longtemps encore, pour un rêve. Six ans après l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, ce rêve est devenu le but bien réel de 144 pays, de nombreuses

(M. Hunger, Suisse)

organisations non gouvernementales et de grandes organisations internationales de premier plan comme le CICR et l'ONU. Un but dont nous nous sommes certes rapprochés ces dernières années, mais qui demeure néanmoins encore bien lointain. Tant qu'il restera des mines dans les villages, sur les chemins, autour des points d'eau, des écoles et des hôpitaux, dans les champs, elles continueront de faire de nouvelles victimes. C'est pourquoi le Gouvernement suisse s'engage à maintenir ses efforts dans les années qui viennent et continuera d'aider les pays affectés à prévenir les accidents et à soulager les souffrances.

Cet objectif humanitaire exigera beaucoup des gouvernements. Premièrement, il faudra que nous accordions assez d'attention aux efforts pour l'universalisation de la Convention. Pour la Suisse, l'universalisation reste le but clef pour notre succès. Deuxièmement, après la Conférence d'examen, il faudra que nous lui affections suffisamment de ressources et que nous utilisions ces dernières de façon coordonnée et ciblée. Il faudra que nous respections les délais, non seulement pour la destruction des stocks, mais aussi pour le déminage des champs. Troisièmement, l'aide aux victimes: il faut leur assurer un avenir à elles et à leur famille, malgré leur tragique accident, leur fournir une aide médicale et psychosociale, assurer leur intégration sociale et économique dans la collectivité. L'aide aux victimes a toujours été une priorité pour la Suisse. C'est pourquoi elle va engager tous ses efforts à siéger au Comité permanent sur l'assistance aux victimes en tant que corapporteur cette année et coprésident l'année prochaine.

Je tiens à rappeler le travail que fournit le Centre international de déminage humanitaire de Genève dans le cadre de la Convention d'Ottawa. Fondé par la Suisse, il apporte une précieuse contribution au développement du processus d'Ottawa et à la mise en œuvre de la Convention. Le fait que 18 pays participent maintenant à son financement témoigne de la qualité de son travail. La Suisse continuera de le soutenir dans le futur, lui et la International Support Unit, aux niveaux politique et financier.

Finalement, j'aimerais exprimer une sincère invitation au Président autrichien de la Conférence d'examen, Son Excellence l'Ambassadeur Petritsch et son équipe. Sans leurs efforts, leurs convictions et leur clairvoyance, nous ne serions pas au point où nous sommes aujourd'hui. Au nom de mon pays, je les remercie pour tout ce qu'ils ont fait et je peux leur assurer le soutien de mon pays pour cette année.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de la Suisse, M. Roman Hunger, pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Argentine.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence, d'exprimer notre satisfaction de vous voir présider nos séances et de réaffirmer notre appui aux efforts que vous faites pour engager des négociations de fond dans cette instance. Nous remercions aussi votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sanders, pour le zèle dont il a fait preuve.

Comme d'autres délégations, nous avons demandé la parole pour nous associer à la célébration du sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines terrestres et leur destruction. Je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement argentin, adresser à l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, représentant de l'Autriche, nos plus sincères

(M. Valle Fonrouge, Argentine)

félicitations pour la qualité du travail qu'il a réalisé à la présidence des travaux sur cette Convention. En outre, l'Argentine se félicite du rapprochement qui a eu lieu entre les gouvernements et la société civile pour réaliser un objectif commun dans le cadre de cette Convention et espère que cette continuité d'intérêts avec les organisations non gouvernementales continuera à se renforcer.

Lors de la réunion des Ministres de la défense des Amériques, tenue à Quito (Équateur) les 25 et 26 novembre 2004, l'accent a été mis sur l'importante mesure de renforcement de la confiance que représente la coopération entre les pays de la région en matière de déminage humanitaire. Ainsi, la Convention d'Ottawa a été un instrument supplémentaire pour canaliser les divergences, tant dans le domaine civil que dans le domaine militaire, en présentant un objectif humanitaire supérieur et un cadre pour mener des travaux en commun. La déclaration du MERCOSUR proclamant les pays du MERCOSUR (Paraguay, Uruguay, Brésil et Argentine) ainsi que la Bolivie et le Chili, zone de paix, est un exemple concret en faveur du renforcement de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et leur destruction. L'expérience latino-américaine montre comment la lutte antimines aide une région à progresser sur la voie du renforcement de la paix et de la sécurité régionales. L'Argentine espère que cette expérience régionale renforcera le sentiment que cette Convention est une garantie de sécurité pour d'autres régions afin d'aider la communauté internationale à progresser de manière coordonnée et efficace sur la voie d'un monde sans mines antipersonnel.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Argentine, M. Marcelo Valle Fonrouge, pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Belgique.

M. VAN GUCHT (Belgique): Monsieur le Président, comme il s'agit de la première intervention de ma délégation sous votre présidence, je souhaite vous féliciter d'avoir accédé à cette fonction et vous assurer de ma totale collaboration et du soutien sans équivoque de la Belgique. Je serai très bref. Nous célébrons le sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. La position de mon pays par rapport à cette Convention est connue de tous. Dès le tout début, la Belgique a fait de la lutte pour un monde sans mines l'un des axes principaux de sa politique étrangère et elle demeure fermement déterminée à contribuer activement à la réalisation de cet objectif. C'est dans cet esprit que ma délégation se joint aux déclarations qui viennent d'être prononcées et, notamment à la déclaration faite par la délégation autrichienne.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de la Belgique, M. Alain Van Gucht, pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Croatie.

M. MARKOTIĆ (Croatie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter et vous faire part de la sincère satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux de cette auguste instance. Je voudrais aussi féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sanders des Pays-Bas, pour tous les efforts qu'il a déployés pour faire progresser la Conférence.

(M. Markotić, Croatie)

Je tiens à féliciter les 144 États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, plus connue sous le nom de Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, à l'occasion du sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de cet important accord international. Jusqu'à présent, cette Convention s'est avérée extraordinaire. Elle réunit 144 États autour de ses nobles objectifs, soit environ 75 % de l'ensemble des États, et elle est sans aucun doute à un point important sur la voie de l'universalisation. Nous invitons instamment quiconque utilise actuellement des mines antipersonnel à cesser de le faire immédiatement parce que ces armes ont des conséquences humanitaires dévastatrices qui dépassent de beaucoup leur intérêt militaire limité.

Il convient de mentionner que, conformément aux dispositions de cette Convention, plus de 37 millions de mines antipersonnel qui figuraient dans les stocks ont été à ce jour détruites par des États parties et la destruction des stocks dans les États parties se poursuit dans les délais fixés par la Convention. Par ailleurs, on peut affirmer sans exagération qu'une nouvelle norme internationale interdisant la production, l'utilisation, le stockage et le transfert de mines antipersonnel apparaît grâce à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Ayant ceci présent à l'esprit, nous sommes fermement convaincus que cette Convention représente la seule solution complète et efficace pour traiter la question des mines antipersonnel et de leurs désastreux effets humanitaires et socioéconomiques.

Cependant, nous devons encore faire d'intenses efforts pour atteindre les objectifs finals de cette Convention. La tâche qui nous attend nécessitera une forte volonté politique, des efforts énormes et une coopération sans précédent entre les pays donateurs et les pays affectés par les mines si nous voulons nous débarrasser de ce fléau contemporain dans les délais fixés par cet instrument. En tant qu'États parties, nous nous attacherons essentiellement au cours des cinq prochaines années à obtenir des résultats concrets sur le terrain de manière à sauver des vies humaines dans plusieurs dizaines de pays affectés. On ne saurait surestimer le rôle important que jouent la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, le Comité international de la Croix-Rouge et le Centre international de déminage humanitaire de Genève, en tant que partenaires dans le cadre du «processus d'Ottawa» et de nos efforts de coopération visant à appliquer pleinement la Convention et le Plan d'action de Nairobi.

Les soins aux victimes des mines et leur réinsertion socioéconomique dans la société ne sont pas moins importants et constituent selon nous le principal objectif à long terme de la Convention. À cette occasion, nous tenons à réaffirmer notre profonde conviction, renforcée au cours de l'année dernière alors que nous présidions avec l'Australie le Comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réinsertion socioéconomique, que, sans croissance des fonds destinés à la réinsertion des victimes des mines et sans réexamen de la façon dont les donateurs et les bénéficiaires conçoivent l'utilisation des fonds disponibles, on ne pourra pas mener à bien cette tâche particulièrement importante. N'oublions pas que la raison d'être de la Convention est après tout de réduire «les souffrances et les pertes en vies humaines causées par les mines antipersonnel» et d'œuvrer à la réinsertion complète des victimes des mines dans la vie quotidienne.

(M. Markotić, Croatie)

Enfin, lors de la Conférence d'examen tenue à Nairobi l'année dernière, sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Petritsch de l'Autriche, les États parties ont fait à la Croatie l'honneur de lui confier la responsabilité d'accueillir la sixième Réunion des États parties. La Réunion proprement dite se tiendra du 28 novembre au 2 décembre, mais il y aura une visite sur le terrain le 26 novembre et une cérémonie d'ouverture le 27 novembre. Nous attendons avec intérêt cette Réunion comme une occasion encore meilleure de contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention. Cette Réunion offre à la Croatie la possibilité de jouer un rôle unique – à la fois comme pays donateur et comme pays bénéficiaire – dans la poursuite des efforts visant à établir un pont solide entre les États affectés par les mines et ceux qui sont en mesure de fournir l'aide tant nécessaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de la Croatie, l'Ambassadeur Gordan Markotić, pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Norvège.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Il va sans dire que la Norvège reste fortement attachée à la Convention sur les mines terrestres. Dans le contexte actuel, je voudrais rappeler qu'il y a plus de dix ans de nombreux efforts ont été faits pour amener la Conférence du désarmement à négocier la question des mines terrestres, mais que ces efforts ont échoué. Le problème des mines terrestres se prêtait pourtant à une négociation et il a été traité en dehors de la Conférence du désarmement. Le processus qui a été ainsi lancé a été une réussite à de très nombreux égards, ce qui n'a été le cas pour aucun processus lancé à la Conférence du désarmement au cours des huit dernières années.

La même chose peut-elle se produire pour d'autres problèmes ou questions qui se prêtent à des négociations? Je me contenterai de poser la question, mais nous devrions être conscients d'une telle possibilité dans nos consultations interminables et jusqu'ici infructueuses sur le programme de travail de la Conférence.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je vous félicite de votre accession à la présidence. Vous pouvez assurément compter sur notre coopération inconditionnelle, mais ce ne sera probablement pas suffisant.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de la Norvège, M. Kjetil Paulsen, pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant des États-Unis.

M. CYNKIN (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais j'ai apprécié l'attention portée par cette instance à l'examen de la question importante des mines terrestres et j'ai estimé que la gravité et la sincérité d'un certain nombre de déclarations précédentes appelaient aussi quelques observations. Je tiens aussi à dire que je partage les sentiments exprimés par l'Ambassadeur Meyer, par exemple, qui a fait observer que les États qui ne sont pas en mesure de devenir parties à la Convention devraient prendre des mesures pour manifester leur attachement aux objectifs humanitaires qui y sont énoncés. Je pense que ceci est très judicieux. Il a aussi dit qu'il espérait que cet esprit positif pourrait inspirer la Conférence du désarmement pour faire face aux difficultés que nous rencontrons ensemble. De même, je voudrais reprendre les points soulevés par l'Ambassadeur

(M. Cynkin, États-Unis d'Amérique)

Smith ainsi que par M. Paulsen, qui se sont déclarés préoccupés par l'apparente incapacité de la Conférence d'engager des travaux sérieux sur les mines terrestres par exemple. C'est pour ces raisons que les États-Unis ont été amenés à proposer dans cette instance une interdiction de la vente ou de l'exportation des mines terrestres persistantes. Cette initiative était conçue pour être complémentaire de celles prises dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques et non pour être en concurrence avec elles et nous espérons que la Conférence du désarmement s'intéressera sérieusement à notre proposition.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant des États-Unis, M. Thomas Cynkin, pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Italie.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je tiens à vous adresser nos meilleurs vœux pour la réalisation de votre tâche importante et à vous assurer que vous pouvez compter sur notre appui sans réserve.

Cette séance se termine par un débat sur la question des mines terrestres et cela est approprié puisque nous célébrons le sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. L'Italie, bien évidemment, appuie sans réserve cette Convention. C'est le pays qui a détruit le plus grand nombre de mines terrestres conformément à cet instrument. L'Italie a aussi coprésidé le Comité permanent sur la destruction des stocks l'année dernière.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur Petritsch qui a brillamment présidé la Conférence d'examen de Nairobi. J'ai eu le privilège d'être son Vice-Président pendant cette Conférence. Je remercie le Kenya, non seulement pour avoir organisé ce Sommet, mais aussi pour la déclaration fondamentale que son représentant a faite lors de la présente séance en mettant particulièrement en relief la Position africaine commune sur cette question, document que nous avons étudié avec beaucoup d'intérêt. Nous adressons nos meilleurs vœux à la Croatie qui accueillera la prochaine Réunion des États parties. Nous sommes prêts à appuyer la Croatie et à coopérer avec elle à cet égard.

Nous partageons les vues exprimées jusqu'ici au cours de la séance. Nous poursuivons en particulier l'objectif d'universalisation de la Convention, objectif qui n'est pas facile à atteindre et vers lequel il faut selon nous progresser par étapes. Il est clair que la principale tâche maintenant est celle du déminage et de l'enlèvement des mines à l'échelle internationale et que nous sommes tous attachés à sa réalisation.

J'ai entendu la déclaration dans laquelle l'Ambassadeur de l'Australie regrettait le manque de progrès dans le cadre de la Conférence du désarmement. Faisant preuve d'un esprit constructif, d'ouverture et de souplesse, l'Italie, comme je l'ai déjà indiqué ici le 15 février, ne formule aucune objection de principe contre l'examen de la question du désarmement classique à la Conférence du désarmement. Elle n'est pas notamment opposée à l'élargissement des limitations d'emploi des mines terrestres, à condition que l'on se conforme à la Convention d'Ottawa.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Carlo Trezza, de sa déclaration et je pense que nous sommes ainsi presque arrivés à la fin de la liste des orateurs, en particulier sur le thème que les délégations ont abordé dans la première partie de cette séance. Je remercie les représentants qui sont intervenus pour célébrer le sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et je profite de l'occasion pour associer ma propre délégation à la célébration de cet important anniversaire. Je voudrais aussi remercier les délégations qui ont pris la parole jusqu'ici pour leurs mots chaleureux et leur appui à mon égard et, dans le cas de l'Ambassadeur Smith, à l'égard de mon pays également.

Je pense que j'ai sur ma liste le distingué représentant du Venezuela. Si tel est le cas, Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. CARRERO CUBEROS (Venezuela) (traduit de l'espagnol): C'est avec un vif plaisir que je prends ma place à la Conférence du désarmement. Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Caughley pour son accueil chaleureux et le féliciter pour la noble et importante tâche qu'il accomplit comme Président de la Conférence du désarmement. À tous ceux qui sont ici présents, je tiens à dire que je suis prêt à œuvrer à la réalisation des accords concrets nécessaires.

Le Venezuela, nation traditionnellement pacifique et éprise de paix, a eu la chance de ne pas avoir été partie à un conflit international sur son territoire depuis les terribles trois cents ans de conquête, de génocide et de guerre d'indépendance qui se sont achevés en 1823. L'État que je représente est partie au Traité de Tlatelolco, par lequel les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont pris une mesure sans précédent en proclamant la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde. Le Venezuela appuie sans réserves les efforts faits pour créer de nouvelles zones exemptes de telles armes, comme cela a été le cas en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique Sud et en Mongolie, et les efforts faits actuellement en ce sens en Afrique et au Moyen-Orient. En outre, avec les autres pays de la Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou), le territoire vénézuélien constitue une zone de paix, exempte d'armes chimiques, biologiques et nucléaires, ainsi que cela a été proclamé dans la Déclaration de Quito, qui a été adoptée le 12 juillet 2004 par le XV<sup>e</sup> Conseil présidentiel andin et dans laquelle il est reconnu que la paix et la sécurité sont des conditions indispensables pour atteindre de meilleurs niveaux de développement politique, économique, social et culturel dans la sous-région andine.

D'autre part, le Venezuela est partie à la majorité des grands accords de désarmement interdisant l'utilisation de gaz asphyxiants ou toxiques, la prolifération nucléaire, les armes bactériologiques ou à toxines, les armes chimiques, les essais nucléaires et les mines antipersonnel. Je voudrais profiter de l'occasion pour m'associer aux orateurs précédents et me féliciter de ce que l'on célèbre un nouvel anniversaire de la Convention d'Ottawa. Respectant les délais fixés dans la Convention, le Venezuela a détruit à ce jour 47 189 mines antipersonnel et a conservé une petite quantité de mines à des fins d'entraînement, comme prévu dans la Convention. Il est l'un des pays à l'avant-garde en matière d'assistance technique pour le déminage humanitaire en Amérique latine et travaille en collaboration étroite avec l'Organisation des États américains, tout particulièrement en Amérique centrale. Le Venezuela a notamment

(M. Carrero Cuberos, Venezuela)

pour atout sa tradition pacifiste alors qu'il se présente ici à la Conférence, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Nous pensons qu'avec un peu plus de souplesse et de bonne volonté, il serait possible d'arriver au consensus attendu depuis si longtemps sur un programme de travail complet et équilibré. Mon pays, comme il l'a maintes fois répété, dans cette salle et par le biais des divers porte-parole du Groupe des 21, considère que la proposition des cinq ambassadeurs constitue pour la Conférence une base solide pour commencer des travaux de fond. Je saisis donc l'occasion pour inviter instamment les délégations qui ne se sont pas encore manifestées en faveur de cette proposition à le faire et pour demander à celles qui ont encore des doutes à son sujet à les exprimer afin que l'on puisse rechercher une solution négociée. Je tiens à dire que vous pourrez compter sur moi et sur le Gouvernement que je représente dans la réalisation de la tâche qui vous a été confiée et que vous avez acceptée. Je suis tout à fait convaincu que cette année, qui a commencé avec la présidence courageuse de l'Ambassadeur Sanders du Royaume des Pays-Bas, sa direction clairvoyante et son ardeur au travail, nous pourrions progresser encore plus vers notre principal objectif.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Barnabé Carrero Cuberos, de sa déclaration et de ses mots aimables adressés à la présidence.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade? Si ce n'est pas le cas, je voudrais vous faire un rapport intérimaire sur l'état de mes consultations.

Comme je l'annonçais dans ma déclaration d'ouverture la semaine dernière, je conduis une série de consultations bilatérales avec les membres de la Conférence. Je rencontre tous les représentants qui le souhaitent. Le Département des affaires de désarmement établit les rendez-vous pour moi, et tout membre de la Conférence est inscrit sur la liste du Département.

Comme je l'ai indiqué, mes consultations portent essentiellement sur le document propre à susciter la réflexion que l'ancien Président, l'Ambassadeur Chris Sanders, a présenté à titre personnel. Comme les membres de la Conférence le savent, ce document n'a pas de statut officiel. Le fait par exemple que je l'utilise comme instrument pour mes consultations ne signifie pas qu'il remplace les propositions présentées antérieurement à la Conférence. Il me sert de moyen pratique pour déterminer le degré de souplesse de la Conférence.

À ce jour, j'ai rencontré des représentants de 22 pays, soit environ un tiers des pays membres. Hier après-midi, les coordonnateurs régionaux m'ont rendu compte des résultats des discussions tenues au sein de leurs groupes ou des progrès réalisés dans ce contexte et je leur suis reconnaissant de leurs efforts constants.

Il est manifestement trop tôt pour tirer des conclusions de mes consultations. Je peux cependant vous faire part de certaines impressions initiales. Sur la seule base de mes consultations bilatérales, ces impressions sont les suivantes:

- La grosse majorité des membres souhaitent que la Conférence se remette réellement au travail, ce qui n'a rien de surprenant;

(Le Président)

- La grosse majorité des membres souhaitent aussi une reprise du travail sur l'un des quatre thèmes principaux et le sentiment est largement répandu qu'il faut faire preuve de souplesse, sur la base de la réciprocité. Cette souplesse a été constatée sous diverses formes: volonté de faire fond sur la proposition des cinq ambassadeurs ou reprise de l'approche suivie dans le document non officiel propre à susciter la réflexion. Comme je viens de l'indiquer, les délégations sont prêtes à faire preuve de souplesse s'il en va de même pour tous les membres de la Conférence. À cet égard, j'ai reçu un large appui lorsque j'ai demandé que les positions opposées soient associées non seulement à des explications mais aussi à des solutions de rechange réalistes;
- L'appui pour mon approche de la continuité présidentielle est très fort et je m'emploierai à informer au maximum mes successeurs à la présidence;
- Beaucoup de membres regrettent qu'il n'ait pas été possible de nommer les quatre coordonnateurs spéciaux définis par mon prédécesseur;
- Un large appui se dégage pour les efforts visant à renforcer la transparence, y compris la présentation d'un rapport franc sur les possibilités de progresser vers l'adoption d'un programme de travail;
- Il est largement reconnu que tout progrès à la Conférence aura des effets sur la Conférence d'examen du TNP.

Par suite, tout en étant très conscient que je dois encore consulter les deux tiers des membres de la Conférence, je suis très encouragé par l'appui manifesté pour les orientations suivies par mon prédécesseur puis par moi-même pour sortir la Conférence de l'impasse aussi rapidement que possible cette année en ce qui concerne son programme de travail. Je remercie vivement les collègues que j'ai consultés jusqu'ici d'avoir accepté de répondre aux questions assez directes que je leur ai posées.

Je prévois d'achever mes consultations bilatérales le vendredi 15 mars. Dans l'intervalle, je continue à encourager les coordonnateurs régionaux à consulter leurs groupes comme ils le jugeront bon.

Des copies du texte de ces observations sont disponibles auprès du secrétariat.

Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole à cette séance, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 10 mars à 10 heures.

*La séance est levée à 11 h 25.*

-----